



RENCONTRE AVEC CÉLINE IMART : l'agriculture aveyronnaise doit être entendue au parlement européen





PAC 2028, les priorités pour l'Aveyron pour le règlement PAC 2028-2034

L'Aveyron est territoire de moyenne montagne reposant sur l'élevage à l'herbe et la polyculture. L'agriculture est familiale et ancrée au plus profond de nos communes. Nos systèmes sont aujourd'hui à un tournant. Le nombre d'éleveurs ainsi que les cheptels ne cessent de diminuer, faisant de l'enjeu du renouvellement des générations un objectif central.

Pour relever ces défis, la future PAC doit impérativement garantir la présence d'agriculteurs actifs sur tous les territoires et l'installation de nombreux jeunes.

Pour nous la PAC doit être forte et ambitieuse et donner un cap clair à plusieurs niveaux :

- Une PAC pour soutenir la production,
- Une PAC centrée sur les actifs,
- Une PAC qui sécurise les revenus,
- Une PAC qui reconnaît les handicaps naturels,
- Une PAC qui assure une juste rémunération des services rendus par l'élevage ruminant.

Sans l'élevage dans les zones à handicaps, il ne peut y avoir ni souveraineté alimentaire durable, ni équilibre territorial, ni transition écologique réunie à l'échelle européenne.

Un préalable indispensable : un budget PAC revu à la hausse.

NOTRE DEMANDE :

La priorité est de **disposer d'un budget européen fort** plutôt que de chercher des financements hors du budget sanctuarisé pour la PAC. L'organisation en est plus complexe, la part des cofinancements exigés plus importante. Il en résulterait une fragmentation des financements, à l'opposé d'un objectif de simplification administrative.



◆ Cibler les agriculteurs actifs, agir pour l'emploi et renouveler les générations

NOS DEMANDES :

- Garantir une mise en œuvre du plafonnement et de la dégressivité permettant un ciblage effectif des aides par actif agricole.
- Assurer l'application de la transparence GAEC pour le plafonnement et la dégressivité du DABIS.

◆ L'ICHN, une aide structurante de la PAC pour les zones à handicaps naturels

L'ICHN en Aveyron :

285 communes sont présentes dans le département dont :

- 242 communes classées en zone de montagne, soit 85% du territoire
- 47 communes classées en Zone Soumise à Contraintes Naturelles (anciennement piémont) ou mixte avec de la zone de montagne, soit 15% du territoire.

L'ICHN représente en Aveyron 6 272 exploitations bénéficiaires en 2024 pour une enveloppe 95.742 millions d'euros.

NOS DEMANDES :

- Maintenir les critères actuels des ICHN afin de compenser une partie des surcoûts de la production agricole dans ces zones via une enveloppe ICHN dédiée et via des bonifications « zones ICHN » sur certaines aides et l'installation.
- Pas de modification du zonage actuel.
- Pas d'ouverture des ICHN au secteur végétal dans les Zones Soumises à contraintes naturelles et spécifiques.



Reconnaître le caractère stratégique de l'élevage ruminant par un renforcement des aides couplées animales

Il est nécessaire de maintenir les aides couplées animales grâce à une enveloppe budgétaire renforcée afin de garantir le potentiel de production sur les territoires.

Toutes les aides couplées doivent obligatoirement, être associées à des critères liés à l'acte de production.

NOS DEMANDES :

Bovins : il faut revenir à un couplage à la femelle reproductrice. La France a perdu un million de vaches en 8 ans (viande et lait confondus). Il est urgent d'obtenir une réaction forte et un soutien concret pour maintenir l'élevage.

Le naissage notamment, constitue le premier maillon de la filière et le plus exigeant. Nous rappelons que pour assurer l'avenir de l'élevage bovin français, et pour garantir la pérennité du secteur, il faut plus que jamais redonner toute son importance au naissage.

Bovins lait : nous demandons une aide couplée à l'animal productif en oubliant pas de reconnaître des actifs en cas de plafond.

Ovins : face à la fragilité de la filière ovine, il est nécessaire d'augmenter le seuil du taux de productivité afin de préserver le potentiel de production.

Caprins : les éleveurs caprins défendent un modèle d'élevage durable reposant sur la valorisation de l'herbe et des fourrages produits sur les exploitations afin de renforcer l'autonomie alimentaire des troupeaux. Il est primordial d'avoir une meilleure reconnaissance des pratiques durables dans le cadre du 1er pilier de la PAC pour continuer de défendre le développement de l'autonomie fourragère ainsi que des outils de gestion des risques efficaces.

L'agriculture biologique constitue aujourd'hui un pilier pour notre souveraineté alimentaire, de la préservation de la biodiversité et de la transition écologique de nos territoires. Il est nécessaire de montrer un engagement sans équivoque dans la prochaine PAC.

Si le maintien des aides à la conversion est indispensable, il faut également sécuriser économiquement les producteurs déjà convertis. Le soutien à l'agriculture biologique de la nouvelle PAC ne doit pas être une coquille vide il faut qu'il se traduise par une stratégie économique concrète pour l'ensemble de la filière.



Plus largement encore : l'ensemble des filières d'élevage et de production, qu'il s'agisse des éleveurs porcins, des producteurs engagés en agriculture biologique ou des autres productions agricoles, doit être soutenu et valorisé. L'élevage assure des services environnementaux essentiels, tels que l'entretien des prairies, le stockage du carbone et la préservation de la biodiversité.

Les agriculteurs attendent aujourd'hui des signaux forts de l'État et de la PAC : une reconnaissance claire de leurs efforts, un soutien durable à leurs pratiques afin de continuer à contribuer pleinement à notre souveraineté alimentaire, à la diversification des productions et à la vie économique et rurale de nos territoires.



La renationalisation des aides agricoles

La proposition de renationalisation progressive des aides agricoles représente un risque majeur pour le marché agricole commun. La Politique Agricole Commune est une des seules politiques européennes véritablement intégrées. En la démantelant cela créerait des inégalités entre agriculteurs selon leur pays.

Notre position est claire : le maintien du caractère commun et individuel de la PAC pour garantir le respect des dispositions du traité, assurer la sécurité alimentaire de l'Europe et préserver le bon fonctionnement du marché unique.

Nous défendons une PAC qui reste commune dans son financement et ses règles, tout en étant flexible dans sa mise en œuvre.

La PAC et le renouvellement des générations

Il y a urgence de renforcer le renouvellement des générations en agriculture face à la vague massive de départs à la retraite qui touche le secteur agricole français. Dans un contexte d'instabilité économique, climatique et géopolitique, l'installation des nouveaux agriculteurs devient plus risquée et nécessite un accompagnement renforcé.

Nous demandons que 10 % du budget de la PAC soient consacrés au renouvellement des générations en agriculture (RGA), avec pour objectif d'atteindre au moins 10 000 installations aidées par an. Cette orientation doit compléter les politiques nationales, notamment celles prévues par la loi du 24 mars 2025 sur la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations.

NOS DEMANDES :

- Redéfinir les publics bénéficiaires ;
- Renforcer la sécurisation économique de l'installation ;
- Maintenir des aides structurantes à l'installation ;
- Soutenir davantage les investissements des jeunes agriculteurs ;
- Accompagner la transmission des exploitations ;
- Améliorer les conditions de travail et de vie ;
- Engager une réflexion sur l'élargissement du statut de "Jeune Agriculteur" à dix ans.



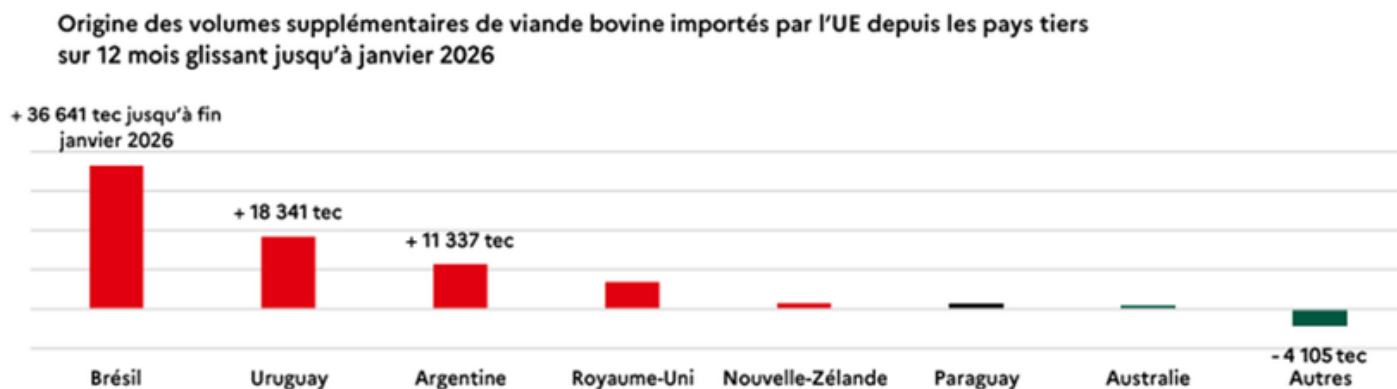
Les accords de libre-échange

La multiplication des accords de libre-échange conclus par l'Union européenne fragilise les filières bovines et ovines françaises, en favorisant l'entrée sur notre marché de viandes importées ne répondant pas aux mêmes exigences sanitaires, environnementales et de traçabilité que celles imposées à nos éleveurs. Pour nous, producteurs de viande bovine française, cette orientation est à la fois incompréhensible et profondément révoltante, alors même que la Commission européenne avait engagé des travaux en faveur d'une stratégie renforcée pour l'élevage, laissant espérer une véritable prise en compte des enjeux auxquels nos filières sont confrontées. Sans oublier les accords déjà existants...

Le MERCOSUR

La Commission européenne a diffusé le 12 mai, une liste provisoire des pays respectant les normes, sanitaires, concernant l'utilisation d'antibiotiques, en particulier comme activateurs de croissance. Le Brésil n'y figure pas.

Et pourtant, quand on regarde l'origine des volumes supplémentaires de viande bovine importés par l'UE, depuis les pays tiers, c'est le Brésil qui arrive en tête avec + 36 641 tec !



La liste diffusée est une liste provisoire, qui sera révisée avant l'application prévue début septembre...

La FNSEA et la FNB le dénoncent depuis des années : l'usage d'antibiotiques comme activateurs de croissance est pratique courante dans les pays du Mercosur. Il est donc plus qu'urgent de suspendre immédiatement l'import de ces viandes brésiliennes, mais également, le retrait de l'application provisoire de l'accord avec le Mercosur, et son annulation définitive !



◆ L'accord UE-Australie

La Présidente de la Commission européenne continue le saccage de la production de viande bovine, en validant le 30 mars, le projet d'accord de libre-échange avec l'Australie. Cette décision sacrifie notre souveraineté alimentaire, et déstabilise plus profondément la pérennité des élevages.

Là encore, avec cet accord, les normes européennes ne seront en aucun cas appliquées aux viandes issues des contingents d'importation australiens. Le modèle d'élevage qui est le nôtre en France se voit percuté de plein fouet par des structures sans commune mesure, et des pratiques que les citoyens ne veulent pas sur nos territoires.

- **Quota de viande bovine** : le nouveau contingent prévu est de 30 600 tonnes, dont 55% de bovins nourris à l'herbe (à droit nul) et 45% (à droit réduit de 7.5%).
- **Quota de viande ovine et caprine** : entrée progressive sur sept ans de 25 000 tonnes supplémentaires à droit réduit, nourrie à l'herbe.

◆ L'accord UE-Inde

Seulement, et une fois de plus, les conditions de production indiennes ne permettront jamais d'assurer le niveau d'exigence légitimement attendu par les consommateurs européens. Les droits de douane européens devraient être abaissés de 50 % sur 3500 tonnes de viande ovine, et sur 500 tonnes de viande caprine.

La souveraineté alimentaire européenne ne peut être sacrifiée au profit d'intérêts commerciaux internationaux, au détriment des producteurs, des consommateurs et de la qualité sanitaire des produits alimentaires.

◆ L'accord UE-Mexique

La semaine dernière l'accord entre l'Union Européenne et le Mexique a été signé facilitant ainsi l'accès au marché mexicain pour de nombreux produits agroalimentaires européens. Cependant, nous déplorons encore une fois l'absence de clauses miroirs qui imposent les mêmes normes sanitaires et environnementales pour les produits importés, plus précisément la viande bovine. Ce nouvel accord accroît notre inquiétude sur le risque de concurrence déloyale de la viande bovine et la répercussion sur les prix payés aux éleveurs.

NOTRE DEMANDE :

L'arrêt immédiat de ces accords, ainsi que l'interdiction d'importer des viandes ne respectant pas les normes qui nous sont imposées en tant que producteurs !



Contacts presse :

Marie-Amélie Viargues, présidente de la FDSEA de l'Aveyron : 06 78 46 45 06

Clémence Bernié, présidente des Jeunes Agriculteurs Aveyron : 06 83 69 24 38

Nathalie Puech, chargée de communication de la FDSEA de l'Aveyron : 07 69 20 22 86